Le peuple valdôtain

UNION VALDÔTAINE

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **1 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

18 OCTOBRE 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18008 **39**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

PAS DE SENS, PAS DE VOTE

Référendum du 18 novembre 2007

Ne pas se rendre aux urnes est un choix, le référendum est une chose importante : Il ne faut pas se laisser instrumentaliser.
Le comité pour la défense de l'autonomie régionale et ses organes prévus par le Statut Spécial de la Vallée d'Aoste, constitué par les forces politiques et le représentant de la société civile qui sollicitent **la non participation au vote référendaire du 18 novembre prochain,** vous invitent à participer aux rencontres qui se tiendront :

LUNDI 22 OCTOBRE 2007 - 20H30

SAINT-MARCEL	Salle Pro Loco
CHALLAND-SAINT-ANSELME	Palestra Comunale
TORGNON	Salle Communale

MARDI 23 OCTOBRE 2007- 20H30

CHAMBAVE	Restaurant «Crotta des Vignerons»
SAINT-NICOLAS	Structure polyvalente - Fossaz
CHARVENSOD	École élémentaire de Plan Felinaz

MERCREDI 24 OCTOBRE 2007- 20H30

ROISAN	Salle Communale (Ex bureau de tabac)
BRUSSON	Salle des Ecoles
JOVENÇAN	Salle Communale

JEUDI 25 OCTOBRE 2007- 20H30

SAINT-CHRISTOPHE	Salle polyvalente
CHAMPDEPRAZ	Cantina du chef-lieu
ALLEIN	Salle polyvalente de la Bibliothèque

VENDREDI 26 OCTOBRE 2007 - 20H30

SARRE	Salle du Conseil
ISSIME	Salle «Musikhaus»
OYACE	Salon Communal
ARNAD	Salle Communale

Lors de ces différentes rencontres seront illustrées les motivations à la base du choix conscient de la NON participation au vote référendaire du 18 novembre prochain, les propositions de réaménagement de l'hôpital de l'avenue Genève ainsi que les modifications déjà apportées, par le Conseil de la Vallée, à la loi électorale actuelle. Modifications qui, rappelons-le, ont déjà obtenu une très large majorité de consensus – 30 conseillers sur 35 – de la part de la quasi-totalité des forces politiques au sein de notre organisme législatif le plus important.

PAS DE SENS, PAS DE VOTE

Troisième partie

Je décide quand même...

Guido Cesal

Continuons à examiner ensemble les raisons de notre appel au non-vote concernant les propositions avancées par le Comité référendaire. Cette semaine, j'aborde le thème de la préférence unique.

« La Préférence unique »
Un argument qui nous est présenté comme la solution à tous les maux de ce moment contingent de la politique. On soutient que cette limitation serait nécessaire pour éviter « le cordate », pour empêcher le contrôle du vote et pour faire émerger les personnalités les plus remarquables de la société. Il n'y a rien de plus inexact et de plus faux. Tout d'abord il faut souligner que nous contestons farouchement n'importe quel mécanisme de contrôle du vote. S'il y a eu des cas qui peuvent être rapportés à cette hypothèse qu'on les dénonce car il s'agit d'un trouble électoral qui est passible de condamnation pénale. Affirmer des concepts sans y apporter d'éléments concrets en soutien à ses propres convictions ne contribue pas à rasséréner une dispute qui devrait être étrangère aux interprétations personnelles et aux représentations suggestives. Nous avons estimé utile, après une longue discussion au Conseil de la Vallée, de maintenir les trois préférences, selon les indications de notre Conseil Fédéral et suite aux considérations suivantes :

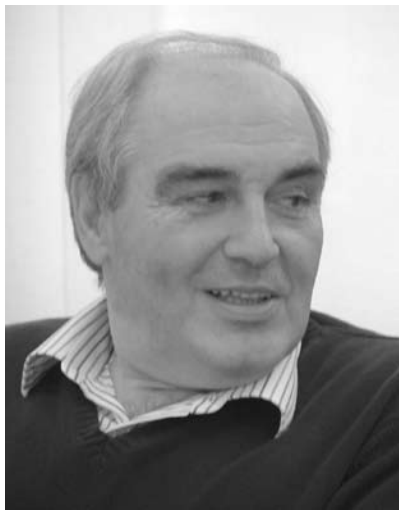

- Il faut atténuer l'exaspération engendrée par toute compétition électorale : la préférence unique ne va pas dans cette direction ;
- Un mouvement populaire comme le nôtre doit encourager la participation de toutes les composantes de la société et éviter que soient favorisés les leaders, les candidats les plus visibles, ceux qui sont l'expression des grandes communes et des territoires les plus peuplés et, pourquoi pas, ceux qui disposent de plus d'options pour conduire leur propre campagne électorale ;
- Les jeunes émergent plus difficilement avec la préférence unique qui représente donc un obstacle infranchissable pour un renouvellement générationnel essentiel et nécessaire ;
- Le mécanisme proposé donne moins de possibilités de choix aux citoyens et réduit donc le taux de démocratie du système.

Cette option démontre en outre la superficialité des questions référendaires et la contradiction entre les différentes propositions. La préférence unique pénaliserait surtout les femmes qui se trouvent défavorisées par rapport aux candidats de l'autre sexe qui, depuis toujours, pour des raisons incompréhensibles mais incontestables bénéficient des faveurs du corps électoral. On nous pose souvent la question : *« Pourquoi n'avez vous pas réduit les possibilités de choix à deux préférences ? »*
Nous répondons qu'en 1993, nous avions voté avec les 2 préférences ; qu'en 1998, les législateurs de l'époque les avaient amenées à 3. Ils estimaient cette indication plus en ligne avec les attentes du corps électoral, sauf, apparemment, pour certains d'entre eux puisqu'en 2007 ils changent encore d'opinion en soutenant la préférence unique. En voilà un comportement tout à fait cohérent… (qui, selon toute probabilité, découle du fait qu'ils n'occupent plus de fonctions législatives).

à suivre

Il y a sept ans des inondations frappaient la Vallée d'Aoste

Lors de la commémoration du septième anniversaire des inondations qui ont frappé la Vallée d'Aoste il y a sept ans, le Président de la Région, Luciano Caveri, et le Président du Conseil régional Ego Perron, ont souligné que ce tragique évènement a marqué la mémoire des Valdôtains.
«Depuis toutes ces années, l'engagement de l'administration régionale a été continu et constant – ont-ils déclaré – *à travers des interventions et des travaux visant à sécuriser davantage le territoire et soutenir la population.*
À distance de quelques années, la Vallée a su réagir, malgré ce souvenir douloureux, grâce au fort sens de fraternité de toute la communauté qui a permis non seulement de réaménager le territoire, mais aussi de développer une culture plus spécifique des risques liés au milieu montagneux et à son habitat».
«Si le temps a, en partie, rayé les blessures de ces tristes journées sur le territoire – ont conclu Caveri et Perron – *la douleur est encore présente dans la mémoire de chacun et nous pensons également aux victimes, à leurs familles, et à tous ceux qui d'une certaine manière ont été frappés il y a sept ans».*

Aperçu des décisions du Gouvernement régional: séance du vendredi 12 octobre

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a approuvé, avec un engagement de dépense de 20 000 euros, l'organisation de cérémonies pour la remise de diplômes aux membres de la Résistance, aux anciens combattants et aux anciens internés valdôtains, pour l'octroi de médailles d'or et pour l'attribution de décorations aux Valdôtains.
Le Gouvernement a donné son feu vert à l'achat, auprès du concessionnaire exclusif Centro di documentazione giornalistica srl de Rome, d'un espace publicitaire sur l'édition 2008 de l'agenda des journalistes et a engagé une somme de 3 600 euros à cet effet.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Des aides en capital d'un montant global de 217 315 euros ont été octroyées à 26 entreprises commerciales et à 2 entreprises hôtelières de tourisme et d'accueil.
Par ailleurs, l'Exécutif a engagé la somme de 50 000 euros au titre de l'approbation du programme didactique et de l'organisation du cours de recyclage destiné aux gestionnaires de refuges de haute montagne.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
L'Exécutif a débloqué une enveloppe de 7 000 000 euros qui permettra à l'Agence régionale pour les financements agricoles de verser aux agriculteurs des avances relatives aux indemnités de compensation et aux mesures agro-environnementales.
Dans le cadre du Plan de développement rural 2000/2006, le Gouvernement a octroyé des aides pour un montant de 882 054 euros à 3 consortiums d'amélioration foncière au titre de la réalisation de travaux relatifs à l'organisation agricole globale comprenant l'aménagement de terrains et de sentiers ruraux. Il a par ailleurs approuvé la réalisation de travaux d'électrification rurale à Valtournenche par la société DEVAL SpA et engagé une somme de 802 037 euros à cette fin.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL
L'Exécutif a approuvé l'accord-cadre passé par la Région et la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales pour assurer la compétitivité du territoire et du système économique et une nouvelle phase de développement.
Conformément à la loi régionale n° 2/2003 relative à la protection de l'artisanat valdôtain de tradition, le Gouvernement a adopté la mise à jour de la liste des techniques et des objets admissibles.

ÉDUCATION ET CULTURE
L'Exécutif a nommé les enseignants du cours de formation « Méthodologies d'apprentissage en ligne et classes de neige » destiné aux enseignants des écoles secondaires du deuxième degré de notre région. Il a ensuite entériné la convention passée par la Région et la commune d'Aoste pour la gestion du centre d'exposition de l'Hôtel des États, situé place Chanoux, et de la chapelle Saint-Grat, située rue de Tillier, à Aoste.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Afin de définir les modalités d'octroi des financements de l'Agence publique de services à la personne J.B. Festaz d'Aoste, les nouveaux critères organisationnels minimum pour l'Unité d'Assistance Prolongée (UAP) ont été approuvés.
Une journée de formation destinée au groupe de coordination interinstitutionnel sur la maltraitance et les abus sur les enfants a été programmée pour le 19 octobre 2007.

Le Gouvernement a confié à la coopérative d'aide sociale « Le bourgeon de vie onlus » de Nus le service expérimental d'accueil et d'assistance pendant l'après-midi destiné aux personnes handicapées psychiques ou physiques et à leurs familles, pour la période du 30 octobre 2007 au 30 juin 2008.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
Dans le cadre du Plan opérationnel des travaux publics 2007, une somme de 515 997 euros a été engagée pour l'approbation des projets exécutifs des travaux d'aménagement hydraulique du tronçon final du Comboé, dans les communes de Pollein et de Charvensod, et des travaux de régulation des eaux de lavage de la voirie, sur le tronçon situé entre le carrefour pour Vignole et Arpuilles, à Aoste.
Le Gouvernement a également décidé de mettre à jour et de modifier les plafonds maximum de coût pour les travaux concernant les constructions sociales subventionnées, bonifiées et conventionnées.

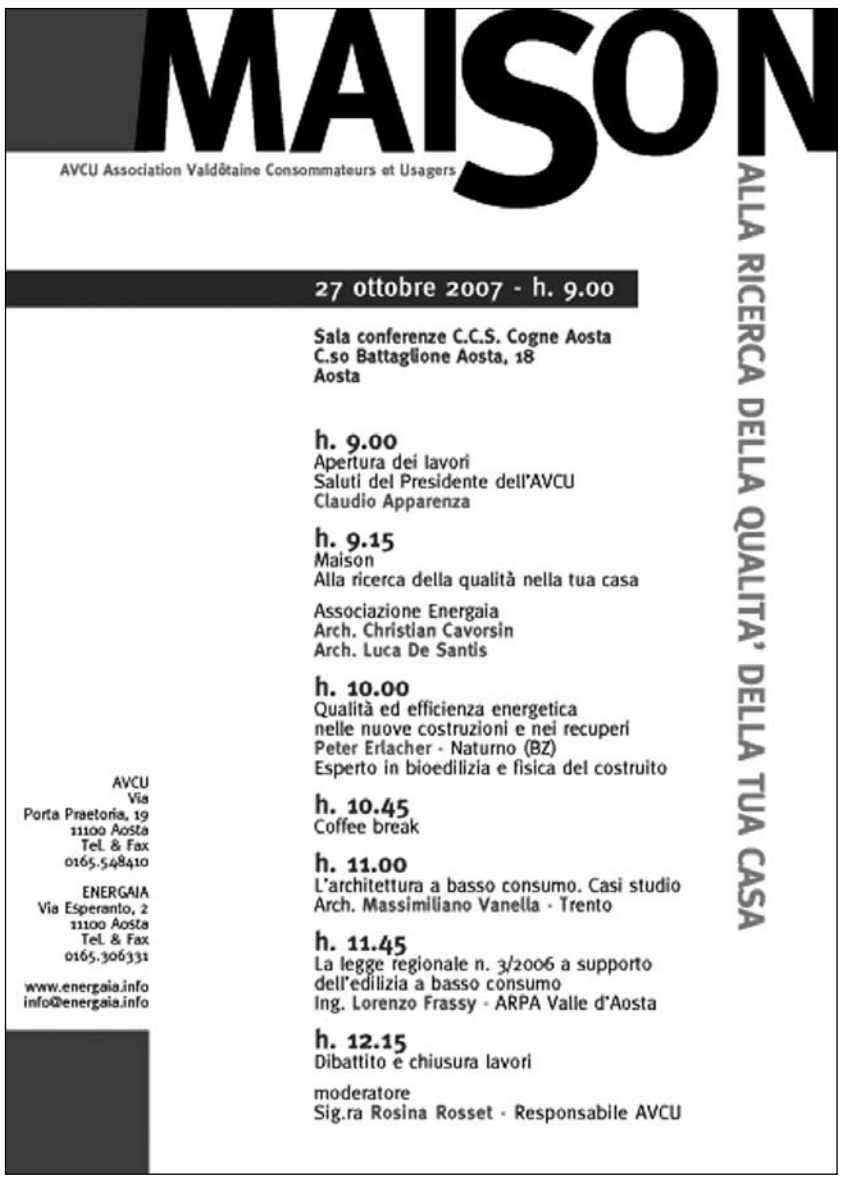

SAVT-RETRAITÉS

VIE SOCIALE DU SYNDICAT

Visite œnogastronomique annuelle

CALAMANDRANA (ASTI)
Dimanche 28 octobre

Les belles traditions, il faut toujours les respecter!

Cette année, comme d'habitude, nous irons à Calamandarana, un bourg qui se trouve à côté de Nizza Monferrato et Canelli, dans la province d'Asti. Le restaurant choisi, sur indication d'une inscrite au Savt, est « Il Quartino », une jolie structure de gestion familiale dans laquelle, nous mangerons et nous boirons piémontais ! Le dernier délai pour verser la cotisation de participation est fixé au mercredi 24 octobre prochain, à 12h, et s'élève à 40 euros pour les inscrits au Savt et à 45 pour les non inscrits, dépenses de transport comprises. Pour toute information s'adresser au siège du Savt d'Aoste (0165/238384), Châtillon (333/3547422), Verrès (0125/920425), Pont-Saint-Martin (0125/804383).

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014
CCP 11739117
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 2 6,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Le raisin sera le sujet de l'édition 2008

Exposition-Concours de l'Artisanat Valdôtain

Franco Cavalet Giorsa

Dimanche 7 octobre, à l'auditorium de Nus, a eu lieu la remise des prix de la 54ème Exposition-Concours de l'Artisanat Valdôtain. Pendant la manifestation, ont été livrés trois fauteuils roulants électriques, achetés avec les gains de la vente aux enchères d'objets et de sculptures en bois - donnés par l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources Naturelles - à l'occasion de la Foire d'Été. Au mois de septembre ("Le peuple valdôtain" n° 35 du 20 septembre) les passionnés ont connu les noms des vainqueurs de chaque section, ainsi que les noms des 44 artisans qui ont obtenu le prix de participation, mais c'est seulement en cette circonstance que le jury a officialisé la liste des vainqueurs du prix spécial du public:
54ème édition de l'Exposition-Concours de l'Artisanat Valdôtain de tradition: le prix spécial du public. «L'expression religieuse de l'artisanat valdôtain»

Secteur Traditionnel
Outils et objets agricoles,
Pelle de boulanger:
Chevrère Ettore
Objets en fer forgé,
Hampe crucifère processionnelle:
Vairos Ermis
Meubles, Agenouilloir à une place:
Di Centa Lorenzo
Gravure décorative,
Lutrin sans pied: Chevalier Cyrille
Croix processionnelle:
Zavattaro Roberto
Objets fabriqués au tour
Ciboire: Cuaz Gino
Vannerie
Corbeille pour l'offertoire:
Bellot Barbara
Sculpture en bas-relief
Sculpture en ronde-bosse
Aspects de la religiosité valdôtaine
Aspects de la religiosité valdôtaine
Barmasse Giangiuseppe
Casetta Fernando (Nino)
Accessoires en peau ou en cuir
Protège-missel: Amato Giorgio
Sabots, galoches en cuir, pioun (sock)
Chaussures d'homme traditionnelles du dimanche: Apostolo Felice
Dentelles de Cogne
Coussin pour les alliances:
Les Dentellières de Cogne
Abram Nadia
Chanvre de Champorcher
Nappe d'autel:
Lou Dzet Société Coopérative
Ducler Adriana et Maccio Silvana
Drap de Valgrisenche
Étole:
Les Tisserands Soc. Coopérative
Maguet Emy et Usel Luana
Costumes traditionnels
Soutane: Angster Carla
Fleurs en bois
Lys qui naît spontanément en Vallée d'Aoste: Orfano Romeo
Constructions miniatures
Chapelle votive valdôtaine:
Stevenin Elmo
Pierre locale
Bénitier d'église: Collé Rino
Jouets Crécelle: Paris Paolo

Secteur Assimilé à l'Artisanat Traditionnel
Céramique
Burettes et petit plat pour la consécration: Falletti Marina
Cuivre
Aspersoir et seau pour l'eau bénite: Guglielmetti Andrea
Verre
Vitrail d'église: Pignataro Mario
Or et argent
Alliances: Giuffré Laura

«Du raisin au vin » sera le sujet de la 55ème Exposition-Concours (Aoste, 19 juillet - 3 août).
Les thèmes proposés pour les différents secteurs sont les suivants:

Secteur Traditionnel
Outils et objets agricoles
Barlet (petit baril avec la poignée)
Objets en fer forgé
Fochau di corne (binette à deux dents pour la vigne)
Meubles
Casier à bouteilles
Gravure décorative
La fromagère avec le couvercle
La tabatière
Objets fabriqués au tour
Coupe à boire
Vannerie
La corbeille à raisin

Sculpture (en bas-relief ou en ronde-bosse)
« La vigne et le vin »
Accessoires en peau ou en cuir
La ceinture porte-outils
Sabots, galoches en cuir, pioun (sock)
Chaussures de travail traditionnelles pour femme
Dentelles de Cogne
Une paire de rideaux
Chanvre de Champorcher
La nappe pour couvrir la corbeille du goûter
Drap de Valgrisenche
La housse de cheval
Costumes traditionnels
La robe de travail
Fleurs en bois
Carlina acaulis (sans tige)
Constructions miniatures
La Tour de Les Crêtes (La tornalla di Crîte) Aymavilles
Pierre locale
L'évier pour la cave
Jouets
La roulette valdôtaine

Secteur Assimilé à l'Artisanat Traditionnel
Céramique
Assortiment de bols
Cuivre
L'alambic
Verre
Vitrail représentant «La vigne et le vin»
Or et argent
Médaille de prix à décerner aux vignerons

VERRÈS

La Brambilla: dalla fabbrica del cotone alla fabbrica della cultura

Tiziana Balma

«La Brambilla: de l'usine de coton à l'usine de la culture» est le titre d'un livre qui vient d'être publié, un titre merveilleux qui sonne aussi bien comme une constatation d'un fait accompli que comme un important souhait pour l'avenir. Les auteurs forment un couple, mari et femme, de Verrès: lui, Ezio Alliod, architecte, elle, Ezia Bovo, qui se partage savamment entre plusieurs activités, parmi lesquelles celle de journaliste, écrivain et enseignante aussi de l'ISITIP, l'école qui justement, avec une branche du Polytechnique de Turin, a trouvé son siège dans ce pantagruélique immeuble de Verrès qui vient d'être restauré grâce aux efforts de l'Administration régionale. Ce texte est la continuité naturelle de «La Brambilla. Histoire d'une Filature 1911-71-91», paru en 1992, toujours par les mêmes auteurs, et qui s'était littéralement vendu en un clin d'œil en particulier dans toute la basse Vallée et dans le Canavais… (impossible, en effet, d'en trouver une copie…). «*Nous avions été poussés alors* – m'explique Ezia Bovo *– à écrire l'histoire de la première grande industrie du Val d'Aoste, qui avait engendré le premier phénomène d'immigration, afin de ne pas perdre la totalité de l'important patrimoine humain représenté par la vie de ces hommes, de ces femmes et de ces familles qui avaient créé et vécu l'entreprise de la filature. Il faut toujours connaître ses racines pour pouvoir avancer vers le futur* ».
Ce livre était un reportage historique des différentes étapes financières et des vicissitudes humaines qui avaient comme protagonistes la filature et ses employés et qui se terminait en 91, année pendant laquelle, après 20 ans d'inactivités, la décision de la restauration avait été officiellement prise. Le nouveau texte se penche, au contraire, plus spécifiquement sur l'immeuble et son évolution. Une évolution qui, comme Ezia Bovo tient à le souligner «*est parfaitement en ligne avec l'esprit du vieil architecte Enrico Brambilla selon lequel l'usine aurait du apporter à la communauté tout entière le bien-être financier et aussi une amélioration culturelle*». Une vision philanthropique et un peu paternaliste peut-être que quelques prévoyants chefs d'entreprise du siècle dernier avaient (je pense à Enzo Ferrari, à Camillo Olivetti, etc.) et qui, hélas, semble avoir complètement disparu dans cette époque post-industrielle au sein de laquelle la logique du «global village» tient seule en considération la loi du profit.
«*La réalisation de ce volume* - continue Ezia - *est due en particulier à la sensibilité du Président de la Junte, Lucien Caveri, de l'Assesseur à la Culture, Laurent Viérin et de l'Administration Communale de Verrès. A l'intérieur, on peut trouver aussi une section dans laquelle les photos extraordinaires du graphiste Pier Francesco Grizi illustrent parfaitement les choix faits par l'architecture moderne qui a su redonner à l'immeuble la majesté qu'il méritait*». La Brambilla d'antan détenait la primauté pour la production du fil en coton le plus fin d'Europe, il ne nous reste plus qu'à souhaiter également les mêmes résultats excellents à sa nouvelle identité.

Exposition consacrée aux œuvres de Siro Viérin

Histoires de Reines

L'assesseur à l'Éducation et à la Culture, Laurent Viérin, inaugurera, vendredi 19 octobre prochain, à 18h, en l'Eglise Saint-Laurent, à Aoste, l'exposition *Histoires de Reines*, dédiée aux œuvres de Siro Viérin.
« *Dans le cadre des célébrations liées au Cinquantenaire des Batailles de Reines* – affirme l'assesseur Laurent Viérin –. *c'est pour moi un plaisir de présenter au public après l'exposition photographique Combat Final au Centre Saint-Bénin, ces Histoires de Reines, sorties des mains de l'un des plus habiles interprètes de la tradition artisanale valdôtaine, le sculpteur Siro Viérin*». C'est dans le cadre suggestif de l'ancienne église Saint-Laurent d'Aoste, dont l'aménagement a été récemment rénové, que le visiteur pourra découvrir les scènes les plus caractéristiques des affrontements entre Reines. Siro Viérin est depuis toujours l'interprète du monde valdôtain, de la nature, de l'environnement à travers l'élaboration sensible, continue et vivante d'une image essentielle et en même temps ardente. Une émotivité palpitante permet au sculpteur de Charvensod, qui actuellement vit et travaille à Saint-Oyen, de transformer le bois en formes dynamiques, pour représenter la tradition des Batailles de Reines. L'aventure artistique de Siro Viérin s'est déroulée tout au long d'un parcours marqué par le cours de sculpture à l'École d'Agriculture d'Aoste et par la fréquentation de l'atelier de Rolando Robino. D'autodidacte à professeur, Siro Viérin est devenu un auteur authentique, qui exprime l'essence d'un rythme formel suggestif lié à une définition concrète des chevaux, des danseuses et des vaches en train de combattre. Il nous présente, donc, une dimension plastique bien précise où l'on découvre une tension, un élan, une pureté de lignes qui projettent dans l'espace un geste qui devient image, narration et histoire du territoire. La recherche de Viérin transparaît totalement dans les vibrantes Crucifixions en érable, dans les personnages d'Art Sacré, notamment dans la série d'animaux renfermant des bouquetins, des chevaux dynamiques et le combat des Reines. Ces dernières sont en fait le *corpus* de cette exposition et expriment l'amour pour la tension, pour le combat, qui explose dans la représentation des Reines qui s'affrontent. Les personnages essaient de se mouvoir, de s'extraire de leur forme rigide. Siro Viérin traduit les attitudes, la vitalité, l'attente avant le combat en une rigoureuse et plastique dimension expressive, tout en restant fidèle à une représentation qui plonge ses propres racines dans les vallées et dans les alpages, dans la culture et dans le folklore de la vie montagnarde. L'exposition est accompagnée d'un catalogue bilingue italien-français, qui contient les reproductions de toutes les œuvres exposées et un texte du critique d'art Angelo Mistrangelo.
L'exposition est ouverte à partir du 20 octobre jusqu'au 10 février 2008, de mardi à dimanche, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30. Entrée libre. Pour tout autre renseignement, s'adresser à la Direction des Activités culturelles, tél.: 0165 273246, courriel: a.andruet@regione.vda.it, ou bien au Services des Expositions, tél.: 0165.274401, courriel : u-mostre@regione.vda.it.

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Le Conseil de la Vallée approuve une proposition de règlement

Normes hygiéniques pour la fourniture d'aliments

Le Conseil de la Vallée a approuvé la Proposition de règlement n°9 *« Définition des qualités hygiéniques et sanitaires requises pour exercer les activités de fourniture d'aliments et de boissons aux termes de l'article 20, alinéa 5, de la loi régionale n°1 du 3 janvier 2006 »* au cours de sa séance du 4 octobre 2007, par 27 voix favorables et 3 abstentions (La Casa delle Libertà).
Ce sont les Conseillers Roberto Vicquéry et Fedele Borre qui ont illustré le document.

La loi régionale n°1 du 3 janvier 2006 portant réglementation de l'activité de fourniture d'aliments et de boissons a établi un cadre organique du secteur de la restauration qui, dans les dernières années, a connu une radicale transformation due, d'une part aux changements d'habitudes des consommateurs, et d'autre part à toute une série de règles souvent contradictoires qui ont bouleversé le secteur.
Il est en effet évident que l'organisation du travail moderne oblige les citoyens à une vie frénétique qui les empêche de respecter le rite de la pause de midi pour déjeuner en toute tranquillité dans un restaurant traditionnel. La hâte, les coûts, les dernières tendances des experts qui conseillent des régimes diététiques plus en ligne avec une vie sédentaire, une certaine « américanisation » de la société, le manque de personnel qualifié, les contrats collectifs de travail trop contraignants pour l'employeur sont des éléments qui ont amené petit à petit les restaurateurs à s'adapter aux circonstances, souvent, malheureusement, au détriment du service aux clients. L'improvisation a remplacé le professionnalisme, entraînant une attention particulière et de la part du citoyen qui se plaignait de plus en plus et de la part des institutions publiques qui se sont évidemment penchées sur les problèmes.
Les aspects à résoudre touchaient en effet l'hygiène alimentaire, la sécurité, les conditions de travail, les locaux, l'efficacité des services, la transparence du marché, la sauvegarde de la concurrence et, en définitive, la garantie d'un meilleur équilibre entre l'offre et la demande.
Il s'agissait, concrètement, de fournir des réponses sérieuses aux nouvelles exigences des consommateurs et en même temps de définir les règles communes minimales pour tous les restaurateurs.
La loi n°1/2006 fournit des réponses claires. Avant tout, une distinction a été faite entre les différents modes de fourniture des aliments (au domicile du consommateur, au moyen de distributeurs automatiques, sur la voie publique, etc.). Ensuite, ont été établie les catégories d'activités, les qualités morales et professionnelles requises pour exercer ces activités respectives, la planification de l'activité, les fonctions administratives des Communes, les horaires, la publicité des prix, etc.
La loi a renvoyé à un règlement régional la définition des dispositions hygiéniques et sanitaires qui doivent être respectées faisant l'objet du texte qui nous a été soumis par le Gouvernement valdôtain.
Le document est très articulé et ponctuel (même trop pourrait-on dire !). Il définit quatre typologies d'exercices selon le genre de manipulation des aliments pratiquée : seul casse-croûte ou salade ou bien menus simples standardisés ou encore plats chauds ou vraie restauration professionnelle.
Pour chaque typologie le règlement indique des standards ponctuels et précis en renvoyant aux annexes :
A) le contenu des dispositions générales en ce qui concerne les établissements, les locaux, le transport des aliments, les déchets, l'eau potable, l'hygiène individuelle, l'équipement, la formation professionnelle, les terrasses, etc. ;
B) les dispositions hygiéniques et sanitaires ;
C) les règles pour un secteur très important en Vallée d'Aoste : celui du bénévolat qui depuis toujours, et de plus en plus, organise dans chaque commune des fêtes gastronomiques dans le but de valoriser les produits du territoire et d'autofinancer les activités sociales.
Voilà donc les points principaux du document à l'ordre du jour de cette séance du Conseil de la Vallée. Il s'agit sans doute d'un texte détaillé qui suit le sillon de la législation italienne qui tend à tout régler par la loi. Je ne sais pas si notre attitude est positive ou non mais nous sommes convaincus que, dans cette phase historique, il n'existe aucune alternative à ce choix, même s'il serait souhaitable de s'approcher doucement de la mentalité anglo-saxonne.

Dispositions urgentes relatives au FoSPI

Au cours de sa séance du 4 octobre dernier, le Conseil de la Vallée a approuvé, par 22 voix et favorables et 5 abstentions, le projet de loi n°183 « Dispositions urgentes en matière du Fonds régional pour les plans spéciaux d'investissement. Modifications à la loi régionale n°48 du 20 novembre 1995 (Interventions régionales en matière de finance locale) ». C'est la Conseillère Teresa Charles qui a illustré le document.

Le présent projet de loi apporte quelques modifications, peu nombreuses mais significatives, à la réglementation du fonds régional pour les plans spéciaux d'investissement, plus connu sous le nom de FoSPI et visé à la loi régionale n°48 du 20 novembre 1995 (Mesures régionales en matière de finance locale).
Les modifications proposées concernent :
• les différentes mesures pouvant faire l'objet de financement –desquelles sont exclues les mesures afférentes au système hydrique intégré (par exemple, les ouvrages de captation, d'adduction et de distribution des eaux potables ou les ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées) ;
• les conditions d'accès aux financements du fonds pour les collectivités locales intéressées, lesquelles ne pourront présenter qu'une seule demande ne concernant qu'un seul type de mesure pour chaque plan triennal d'investissement ;
• les modalités de quantification des aides pour les projets.
La première modification, apportée par le 1er alinéa de l'article 1 du texte anticipe les changements prévus par un projet en cours d'élaboration et relatif aux modalités de financement d'un programme pluriannuel de mesures dans le domaine des services hydriques, qui vise à exclure lesdites mesures du financement par le système des finances locales dont il est question dans le texte de la loi régionale n°48/1995. Aux fins de l'insertion dans le programme FoSPI 2009/2011, il est urgent d'anticiper les dispositions du projet de loi susmentionné, car il faut éviter que les collectivités locales ne présentent des demandes concernant les mesures relatives aux services hydriques, étant donné que celles-ci ne pourront plus être financées par le fonds une fois que le projet de loi susdit sera entré en vigueur. Il convient donc d'agir rapidement car l'échéance du terme de présentation des demandes est fixée au 31 octobre 2007, dernier délai.
La seconde modification proposée (alinéa 2 de l'article 1) porte, comme je l'ai déjà dit, sur la possibilité -pour toute collectivité locale intéressée- de présenter une demande -au titre de chaque plan triennal- pour une seule des mesures finançables. Contrairement à la première modification, ce changement répond à la nécessité d'accélérer et d'améliorer les concours du système de financement du FoSPI et de garantir aux collectivités locales destinataires des aides une véritable égalité en matière de conditions d'accès, et ce, aux fins d'une répartition des fonds plus équitable et d'une plus grande compétitivité entre les collectivités locales requérantes.
La dernière modification proposée (article 2) porte sur les modalités de quantification des aides à la conception. Par rapport au système actuel -basé sur un tableau avec des coefficients à s'appliquer aux différents types de dépense, élaboré sur la base des tarifs des professionnels et approuvé par délibération du Gouvernement régional- elle prévoit le passage à un système de quantification des aides en pourcentage (80%) de la dépense justifiée par la collectivité locale qui propose la mesure, et ce, afin de garantir une plus grande équité en ce qui concerne la détermination du montant des aides qui seront désormais calculées en fonction des différents types d'ouvrages, ceux-ci étant aujourd'hui souvent insérés dans le cadre de projets auxquels il n'est pas aisé d'appliquer les coefficients susmentionnés.

La Conseillère
Teresa Charles

L'activité des Commissions

Vendredi 19 octobre 2007 – IIIème Commission permanente *Aménagement du Territoire*

Projet de loi n°174 présenté par le Gouvernement régional *« Dispositions en matière de service civile en Vallée d'Aoste »*. Rapporteur le Conseiller André Lanièce ;
auditions concernant le **projet de loi n°180** *« Nouvelles dispositions en matière de gestion des déchets »* : Diego Empereur, Président du Conseil permanent des Collectivités locales ; Vittorio Antonietti, Président de la Valeco S.p.a. ; Angelo Lain, Président d'Assocave.

Mardi 16 octobre 2007 – Ière Commission permanente *Institutions et Autonomie* et IVème Commission permanente *Essor économique*

Auditions concernant le **projet de loi n°182** *« Dispositions en matière de conseiller d'égalité des chances de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta »* : Antonella Barillà, Conseillère d'Egalité des Chances ; Alessandra Fanizzi, Présidente du Conseil régional pour la condition féminine ; Rosa Donato, Présidente du Comité Egalité des Chances de la Région Vallée d'Aoste ; Anna Castiglion, Présidente du Comité Egalité des Chances de l'USL de la Vallée d'Aoste ; les organisations syndicales ; la Confindustria Vallée d'Aoste ; l'Association Artisans Vallée d'Aoste ; la Confédération nationale de l'Artisanat ; la Confartigianato Vallée d'Aoste ; l'Ascom-Confcommercio et la Confesercenti Vallée d'Aoste ;
projet de loi n°182 *« Dispositions en matière de conseiller d'égalité des chances de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta »*. Rapporteur : les Conseillers Eddy Ottoz et Claudio Lavoyer.

Mardi 16 octobre 2007 – Vème Commission permanente *Services sociaux*

Audition de l'Assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, concernant la détermination des critères pour les avis de concours en faveur des étudiants universitaires pour l'année 2007-2008 ;
audition du Président de la Région, Luciano Caveri, concernant le **projet de loi n°174** *« Dispositions en matière de service civile en Vallée d'Aoste »* ;
projet de loi n°174 présenté par le Gouvernement régional *« Dispositions en matière de service civile en Vallée d'Aoste »*. Rapporteur : le Conseiller Eddy Ottoz.

A Bruxelles lors des Open Days

Présentation officielle de l'Eurorégion

A l'occasion de l'édition 2007 des «Open Days», la Semaine européenne des Villes et des Régions, qui réunit, à Bruxelles, plus de 200 collectivités européennes, le Président de la Région autonome Vallée d'Aoste, Luciano Caveri, et Jean-Jack Queyranne, Député Président de la Région Rhône-Alpes, Mercedes Bresso, Présidente de la Région Piemonte, Michel Vauzelle, Député Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Fabio Morchio, assesseur à la Culture, Sport et Spectacle de la Région Liguria, ont présenté officiellement l'Eurorégion Alpes Méditerranée lors d'une conférence de presse en présence de Michel Delebarre, Président du Comité des Régions.

«*La force de l'Eurorégion* – a déclaré le président Caveri – *est représentée par la Méditerranée et les Alpes réunies, deux territoires complémentaires, lieu de démocratie de proximité, qui essayent d'aboutir à une citoyenneté Euro-Med avec quelque 17 millions d'habitants et un territoire de près de 110.000 km carrés.*

Suite à la signature du protocole d'entente avec les Présidents concernés le 18 juillet, nous envisageons maintenant une série d'actions sur le plan juridique, pour adopter un GECT (Groupement européen de coopération territoriale) dans les matières envisagées, à travers un parcours de communication au Ministère des Affaires Etrangères et au Ministère des Régions.

Dans ce cadre, l'apport de notre petite Région se traduit dans le savoir faire régionaliste, en tant que région parmi les plus vieilles d'Europe après la deuxième guerre, ainsi que la force du bilinguisme, qui est un exemple pour l'Europe.»

Démarré avec une déclaration d'entente, le 10 juillet 2006, à Turin, le premier pas de l'Eurorégion s'est concrétisé le 18 juillet dernier, au Fort de Bard, par la signature du protocole d'entente qui a officiellement constitué l'Eurorégion Alpes-Méditerranée.

Un espace de coopération visant l'intensification des échanges ainsi que le renforcement des liens politiques, économiques, sociaux et culturels entre les populations respectives, avec une attention particulière dans le domaine de l'environnement, de l'accessibilité et des transports, de l'innovation et du développement économique, de la culture et du tourisme.

« *Me voici* – a commenté le Président du Comité des Régions *Delebarre – avec cinq amis qui avaient déjà travaillé ensemble, dans un contexte amical, et qui aujourd'hui revendiquent, parmi les premiers mouvements transfrontaliers en Europe, cette structure juridique très importante représentée par le GECT, en ouvrant une voie nouvelle de coopération régionale, exemplaire pour les régions de toute l'Europe».*

Formation professionnelle sur le territoire régional

Les étudiants Polonais ont reçu leur certificat

L'assesseur à l'Agriculture, Giuseppe Isabellon, et l'assesseur au Tourisme, Ennio Pastoret ont remis dernièrement, à l'école hôtelière de Châtillon, aux 37 jeunes étudiants polonais qui ont participé aux projets de formation « Polonais dans les alpages valdôtains 2007 » et « De la vallée de Klodzko au Val d'Aoste » leur certificat.

Ces deux projets rentrent dans le cadre de l'initiative, co-financée par le Fonds Social européen, le Ministère du Travail et des Politiques sociales et la Région autonome Vallée d'Aoste, lancée avec l'objectif de donner des compétences spécifiques aux jeunes provenant d'un pays faisant récemment partie de l'Union Européenne, à savoir la Pologne, et de permettre à ces jeunes si possible d'être insérés dans les entreprises valdôtaines qui ont besoin de main d'œuvre.

Les cours de formation ont pour but de fournir à ces jeunes les compétences professionnelles inhérentes au secteur de l'élevage, de la transformation fromagère et de l'hôtellerie; compétences qui s'avèrent utiles pour l'insertion du personnel formé dans les alpages, dans les entreprises agricoles valdôtaines ou dans les secteurs touristiques et de la restauration.

Le projet de formation, dans le domaine de l'élevage, a été réalisé par l'Institut Agricole tandis que la «Fondazione per la Formazione Professionale Turistica Alberghiera» de Châtillon a conçu le parcours didactique dans le domaine touristique.

L'initiative, qui fête déjà sa quatrième année, a obtenu de bons résultats puisque, des quarante-quatre jeunes étudiants qui ont participé aux différents stages au cours des trois derniers étés, une quinzaine

d'entre eux est aujourd'hui employée au sein d'entreprises agricoles. Dans le secteur touristique, l'insertion des jeunes a concerné, durant des années, les structures hôtelières des nombreuses vallées latérales parmi lesquelles Cogne, Val d'Ayas, Gressoney et Valtournenche et a concerné, au total, quatre-vingt étudiants, dont certains ont poursuivi l'expérience à travers des contrats de travail au sein d'entreprises locales.

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

L'identité n'est pas comme la Joconde du Louvre, immortalisée, une fois pour toutes, par le génie pictural de Léonard de Vinci sur la toile d'un tableau. L'identité personnelle et collective, à savoir celle d'un peuple et de ses composants, bouge et évolue : elle ne s'arrête jamais et elle n'est donc pas une image statique et définitive. ì Dans son dynamisme, l'identité ressemble à ces photos témoignant les différents cycles de notre vie, qui mises sur une table les unes à côtés des autres, montrent les transformations des traits physiques que nous avons subies au cours des années en prenant de l'âge. Cela vaut aussi pour l'histoire de chaque famille, y compris la nôtre, cher lecteur et chère lectrice: nous pouvons le deviner dans les images d'enfants avec nos parents et, par après, avec nos familles dans les étapes de notre vie ou dans les albums photographiques historiques de famille qui nous parviennent, on ne sait pas trop comment, en héritage (j'ai de très belles photos du XIX^{e} siècle dont je ne connais malheureusement pas l'origine…). Cette transformation continue, ce mouvement perpétuel, ressemblent à la stratigraphie des fresques de la Cathédrale ou de l'Eglise de Saint-Ours, à Aoste, où, comme dans une sorte de jeu, on superposait le nouveau sur l'ancien – surtout dans les églises qui suivaient la tendance iconographique et les modes picturales de l'époque – et, grâce aux techniques modernes, nous avons la certitude de ces superpositions qui créent justement l'identité. La culture est comme les arbres : des racines bien plantées et des feuilles différentes dans un mélange de continuité et de changements. Une société se transforme et, par là, sa culture aussi ; et ce mouvement sert également à éviter que des rigidités excessives ou des conservatismes paralysants déterminent la fin d'une identité. Un équilibre délicat, avec des ruptures et des âpretés, des regards sur le passé et des visions futures. Ainsi, être valdôtain, c'est le fait d'être les valdôtains d'aujourd'hui : une tautologie qui indique véritablement l'élément que je viens d'évoquer. Je ne suis pas mon père tout comme mes enfants ne seront pas ce que je suis, ce qui a été et vaudra pour la société valdôtaine et pour l'identité qu'elle exprime. Identité changeante, qui se perpétue à la condition d'avoir des éléments de force et d'originalité. La crainte des différences, de l'autre par rapport à soi-même – en fonction des us, des costumes et, aujourd'hui, aussi des religions – est motivée par un esprit légitime de conservation et de défense de son identité. De façon paradoxale, c'est véritablement de cela que vient le mouvement vieux-nouveau qui détermine le caractère imprenable – à l'inverse de ce qui se passe avec le visage de la Joconde – de l'instant qui passe d'une identité qui, chaque jour, perd et acquiert quelque chose. Cela vaut aussi pour l'identité valdôtaine.

VERRÈS: LES SOUSCRIPTIONS SONT OUVERTES

L'Union Valdôtaine,
avec la section de Verrès et les sections voisines

a décidé d'acheter son siège de Verrès

Les inscrits et les sympathisants peuvent contribuer avec une souscription libre auprès de la section, du siège de Pont-Saint-Martin et du siège central.

Voici les noms des premiers souscripteurs:
Piero PROLA: 500,00 euros - Silvio PERRUCHON: 500,00 euros - Elio JANIN: 500,00 euros - Luigi MELLO SARTOR: 500,00 euros - Susy VALLINO: 225,00 euros - Silvio BEE: 600,00 euros - Marco FEY: 500,00 euros - Guido CESAL: 1.000,00 euros.

TOUSCO srl
Produzione
Commercializzazione
Qualità
Convenienza

Produzione tubi e raccordi in PVC e PE

- edilizia
- acquedotti
- irrigazione
- fognature
- impianti industriali

I tubi sono a norma UNI e marchio I.I.P.

Stabilimento, e vendita ingrosso e ***privato***
zona industriale
11020 **DONNAS** Aosta
☎ **0125 80 65 01 R.A.**
FAX 0125 80 51 18

Punto vendita'
via Baio, 10
10013 **BORGOFRANCO D'IVREA** Torino
☎ **0125 75 12 46**

VIE DE NOS COMMUNES

Inauguration de l'école à Montjovet

Le syndic de Montjovet, Ivo Surroz, et l'assesseur régional de l'Education et de la Culture, Laurent Viérin, ont inauguré la nouvelle école du chef-lieu. Réaménagée sur deux ans de travaux, pour un montant d'environ un million 200 mille euros – aux frais du Fospi – la nouvelle structure a permis le retour, dans ses locaux agrandis et plus lumineux, des quelque quatre-vingt-dix élèves des classes maternelles et primaires jusque-là déplacés à la Ruelle.
Au sous-sol, un parking de 20 places a été réalisé. Un groupe électrogène vient compléter le cadre, afin d'aménager le bâtiment comme un centre d'accueil des urgences en cas de catastrophes naturelles comme les inondations survenues en l'an 2000. A cette occasion, une plaque commémorative a été spécialement remise à Costantino Berti et Thérèse Cretier, offrant aux enfants, la cour de récréation en souvenir de Corinne, la mère de Thérèse.

Nouvelles lignes à Saint-Marcel

Grâce à l'intervention de l'administration communale de Saint-Marcel, les résidents des hameaux de Prarayer, Lillaz et de la zone industrielle peuvent compter désormais sur un nouveau service amplifié de transport public sur gomme géré par la SAVDA provenant et allant sur Aoste. La ligne Aoste-Châtillon prévoit une nouvelle liaison vers le hameau Prarayer, en utilisant la nouvelle route, Brissogne-Saint-Marcel, qui relie les villages de l'envers. La ligne Aoste-Fénis permet aux usagers de Saint-Marcel, de bénéficier de deux nouveaux départs, un le matin (du chef-lieu à 10h45) et un l'après-midi (d'Aoste à 18h10), qui s'ajoutent à ceux qui existent déjà.
Enfin, la navette Saint-Marcel, Nus, Fénis qui, en plus de prévoir son parcours et ses arrêts pour les habitants de Prarayer, Lillaz et Chef-lieu, est plus fonctionnelle pour ceux qui l'utilisent pour faire leurs commissions à Nus, en allongeant la durée du retour, prolongée d'une heure à 1 heure et 25 minutes.

Conseil communal de Gressan

Le conseil communal de Gressan qui s'est réuni le vendredi 12 octobre dernier avait dix points à l'ordre du jour, y compris deux interpellations présentées par la minorité.
En ouverture de séance, l'attention a été focalisée sur la variation apportée au budget concernant l'année en cours, pour un total de 159 mille euros, approuvée majoritairement en l'absence des quatre membres de l'opposition.
Le Conseil s'est poursuivi avec l'approbation, à l'unanimité, de deux conventions avec la Communauté de Montagne Mont Emilius.
La première concerne l'entretien de la piste cyclable réalisée par la Communauté et la deuxième met à jour et élargit la possibilité d'organiser, en forme associative, des séjours pour les personnes âgées et handicapées, en associant en plus des séjours à la mer, des séjours dans des chaînes thermales et des cités lacustres.
La réunion a continué avec l'approbation unanime de la convention, en forme associative, du service de distribution du gaz méthane qui implique vingt-six communes régionales parmi lesquelles il y a la commune de Gressan.
D'une tout autre nature est la convention qui, suite à la requête des syndics de la Plaine, à partir du 1er janvier 2008, engage la police locale d'Aoste hors de son territoire de compétence.
L'objectif prioritaire est de garantir plus de sécurité pour les citoyens en permettant une présence plus attentive sur le territoire de la part des Forces de l'Ordre.
Enfin, les membres de la minorité du groupe *«Unis pour Gressan»*, c'est-à-dire Michel Martinet, Eligio Cuneaz, Firmino Curtaz et Loris Joux ont proposé deux interpellations: la première concernait l'état de dégradation et l'abandon d'un terrain au lieu-dit Tzambarlet (au-dessus du terrain d'athlétisme d'Aoste) qui grève sur le territoire de Gressan et sur un terrain appartenant à la commune d'Aoste.
La deuxième interpellation traite, par contre, du problème de la pollution électromagnétique.
Selon les signataires, le câble à haute tension qui transite à proximité du réseau de l'aqueduc apporte quelques problèmes à la tuyauterie.

Nouveau parking à Saint-Oyen

Trente places pour environ deux millions d'euros: tels sont les frais prévus pour la construction d'un parking souterrain au chef-lieu de Saint-Oyen, avec au total 86% remboursé par le FOSPI et le reste à la charge de l'Administration communale.
A la suite des travaux de restructuration du bâtiment de la Mairie sont au programme la restauration de la façade et la réalisation d'un accès pour fauteuils roulants.
Sauvegarder des activités commerciales et offrir des services aux résidents pour conjurer l'abandon du pays: telles sont les raisons des initiatives mises en place par le conseil municipal.
Dans ce but, l'esquisse d'un plan d'urbanisation précis a été présentée, visant à simplifier les interventions dans le centre historique de la Commune.

Aymavilles restructure la mairie

« Les travaux de réaménagement de l'ancien immeuble hébergeant les bureaux municipaux et les écoles primaires d'Aymavilles, entamés au mois de juin dernier, fonctionnent – a précisé le maire Fedele Belley – *à plein régime, étant censés s'achever début 2009, au prix estimé d'un million 800 mille euros.*
Une fois l'aménagement des espaces et des installations accomplis et l'élimination des barrières architecturales, le cabinet médical retrouvera sa place dans les locaux jadis réservés à la bibliothèque ».
L'école restera dans le nouveau bâtiment qui l'héberge à présent. Les services d'état civil et de police municipale seront situés au rez-de-chaussée, ainsi que la comptabilité.
Au premier étage la salle des réunions du gouvernement, le Maire et ses adjoints, le protocole.
Au deuxième étage, les techniciens et la salle de Commission des bâtiments. La salle du Conseil sera au dernier étage.

Les résultats des Batailles de Reines

Gressan

Au total, 404 vaches ont été pesées pendant la matinée du 14 octobre dernier sur l'aire verte de Gressan, pour le dernier concours éliminatoire de ce cinquantième anniversaire des Batailles. A la fin, il n'en restera plus que 389 qui descendront dans l'arène pour se disputer le titre tant convoité de reine. De manière plus détaillé, 115 vaches étaient inscrites pour la première catégorie, 151 pour la deuxième et 123 pour la troisième. Une participation assez importante qui a obligé les organisateurs à commencer avec presque une heure d'avance les combats dans l'espoir d'éviter la nuit, qui heureusement est arrivée seulement pendant les trois finales et non avant. Un autre chiffre record: 820 kg, atteint par Ardia de Gildo Bonin ave une masse de muscles bien répartie qu'aucune autre concurrente n'a réussi à arrêter en permettant ainsi à Ardia d'arriver à gagner le bosquet qu'elle avait presque remporté, il y a deux ans. Des combats, en général, sans l'ombre d'un doute, spectaculaires, avec de nombreuses vaches d'un bon niveau éliminées avant la qualification…mais malheureusement, c'est la loi des Batailles. En première catégorie, la future reine a trouvé du fil à retordre surtout pendant les quarts de finale contre Rubis des Frères Clos. En deuxième catégorie, surprise et petite déception de la journée Cybèle d'Edy Surroz qui après un après-midi de durs combats se rend seulement en finale devant la grande Lupa de Diego Perrin. Et enfin, pour le troisième poids, nous retrouvons celle qui l'année dernière était annoncée comme une grande promesse du futur s'agissant de Tormenta de Jimmy Dujany qui n'a pas démenti les rumeurs puisqu'elle remporte le trophée de sa catégorie. Grand protagoniste de la journée et éleveur de Gressan : Gildo Bonin qui qualifie trois de ses vaches pour la finale.

Ardia de Gildo Bonin de Gressan, reine en première catégorie

Première catégorie:
820 kg et une immense volonté de combattre sont les ingrédients d'une carte de visite dévastatrice. Ardia de Gildo Bonin (Gressan) a, de cette manière, réussi à s'imposer dans les poids maxis en éliminant en demi-finale Pikachu de Maura Mochet (Morgex) (seconde l'année dernière à Charvensod) et en finale Merlin de Germain Chenal (Oyace) (seconde à Sarre l'année dernière). La rencontre la plus difficile pour elle fut contre Rubis des Frères Clos qui malgré une différence de poids inférieur à environ 200 kg a fait « suer » la reine de Bonin. L'autre vache qualifiée est Mourin de Gildo Bonin qui a été éliminée par Merlin.

Deuxième catégorie:
In extremis, Lupa de Diego Perrin (Quart) arrache la qualification, qui a éliminé lors d'une belle finale la révélation de la journée Cybèle d'Edy Surroz (Brusson). En demi-finale, la future reine avait éliminé Bandit d'Albert Ouvrier (Jovençan) alors que Cybèle avait eu l'avantage lors d'une belle demi-finale contre Negra de Gildo Bonin (Gressan).

Troisième catégorie:
La grande promesse Tormenta de Jimmy Dujany (Châtillon) revient pour faire parler d'elle. Après avoir été mise en lumière l'année dernière, elle confirme encore cette année ses talents et remporte le bosquet du troisième poids. Lors de la finale, après avoir été bousculée par son adversaire Mora de Paolo Henchoz (Doues), elle réussit à retourner la situation en sa faveur en remportant la victoire. En demi-finale, elle avait éliminé Veleno d'Enrico Farinet (Etroubles) alors que Mora avait eu le dernier mot contre Bandit de Didier Milesi (Perloz).
Dimanche prochain se sera finalement l'heure de voir le couronnement de la reine de la Région. La pesée aura lieu de 9h à 11h et les combats commenceront vers les 13h. Les vaches qualifiées qui ne participeront pas à la finale, n'étant pas pleines, sont : Venise des Frères Clos, Cinguetta des Frères Clos, Souris de Donzel Quendoz, Liona d'Adriano Borinato, Queggion de Renzo Marquis, Morienne de Loris Pieiller, Matador de Didier Milesi, Tormenta de Maria Rita Favre, Fuoco de Sabina Pellissier, Friponne de Moreno Nossein, Perla d'Elvina Bonin et Ballerina de Simone Réan.

Lupa de Diego Perrin de Quart, reine en deuxième catégorie

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Chesallet

annonce avec regret le décès de

Monsieur **Simone BICH (Iko)**
âgé de 76 ans

La communauté unioniste de Chesallet adresse ses sincères condoléances à sa sœur Linda, à ses neveux Egidio et Franca avec leur famille respective, sans oublier ses autres parents

* * * *

La Section de l'Union Valdôtaine de Charvensod

annonce avec regret le décès de

Madame
Lucrezia (Nina) BOLDRINI
veuve **LUCIANAZ**
âgée de 89 ans
Membre de la Section

La communauté unioniste de Charvensod présente ses sincères condoléances à ses enfants Franco, Mariuccia et Pinuccia, avec leur famille respective, sans oublier ses parents et ses amis.

* * * *

Les sections de l'Union Valdôtaine de Valsavarenche et de Saint-Pierre

ont le regret de faire part du décès de

Monsieur **Battista JACACCIA (Tino)**
âgé de 80 ans

Les communautés unionistes de Valsavarenche et de Saint-Pierre présentent leurs sincères condoléances à son fils Valerio avec sa famille, à son beau-fils Franco Vinante, ainsi qu'à ses petits-enfants, sans oublier ses autres parents.

NAISSANCE

La section de l'Union Valdôtaine d'Issime

a la joie d'annoncer la naissance de

Nicolas Ronco

qui s'unit à son grand frère Pierluigi pour réjouir davantage le foyer de Lorenzo et de Daniela Consol. La communauté unioniste d'Issime présente ses félicitations les plus vives aux heureux parents et ses vœux de bonheur et de prospérité au nouveau-né.

VIE DE NOS SECTIONS

Le samedi 13 octobre a été présentée à Courmayeur la liste civique "*Courmayeur, la nuova via*", soutenue par la section de l'Union Valdôtaine de Courmayeur, pour les éléctions communales du 11 novembre prochain.

Les candidats sont:
Syndic Fabrizia Derriard
Vice-syndic Carlo Canepa

Assesseur aux Ouvrages publics: **Andrea Vecchi (U.V.)**
Assesseur aux Politiques sociales: Daniela Scalvino
Assesseur à l'Environnement et au Territoire: Federica Cortese

Conseillers
Ferruccio Truchet (U.V.) - *Assesseur au Tourisme*
Stefano Campese (U.V.)
Manlio Cazzato(U.V.)
Attilio Chenoz
Ivette Clavel
Flavio Guichardaz (U.V.)
Antonio Liporace
Stefano Pellin
Lucia Picchiottino
Sauro Rocchio (U.V.)
Franco Savoye
Massimo Sottile
Stefano Toscano

MARIAGE

La section de l'Union Valdôtaine de Verrès

a le plaisir d'annoncer que sera célébré samedi 20 octobre le mariage de

Romina Distefano Spitaleri
et Riccardo Mello-Sartor (membre de la section)

La communauté unioniste de Verrès présente aux heureux époux ses félicitations et ses vœux les meilleurs de bonheur et de prospérité.

En souvenir de RINALDO BERTOLIN

Une année entière s'est déjà écoulée depuis ce jour terrible et nous n'avons pas encore su nous rendre pleinement compte que tu n'es plus parmi nous…

Tu resteras toujours dans nos cœurs. Nous ne t'oublierons jamais.

La Section de l'Union Valdôtaine d'Arnad

FAVRE GIUSEPPE
di Favre V. e R. S.n.c.
PREFABBRICATI IN CEMENTO E COMMERCIO MATERIALI EDILI
PRODUZIONE E VENDITA:
AUTOBLOCCANTI
Mattoni e blocchi in CLS e ARGILLA,
tubi normali e autoportanti in CLS, colmi,
cordoli stradali, pali da vigna e recinzione, pozzetti,
vasi, fosse bilogiche, fioriere, fontane, ecc.
IMMAGINE GENERICA DI BLOCCHI DI COSTRUZIONI
Fraz. Clos, 7 - 11020 ARNAD (AO)
Tel. e fax 0125 966165 (ufficio)
Tel. 0125 966041 (abitazione)

referendum
18 novembre
2007

se non voti è una scelta

hai capito che
la **preferenza unica**
non dà affatto più libertà
agli elettori, ma toglie solo
loro più possibilità di scelta.
E non permette il ricambio
della classe politica.

non farti strumentalizzare

pas de sens, pas de vote

UNION VALDÔTAINE

FEDERATION AUTONOMISTE
FEDERAZIONE AUTONOMISTA

STELLA ALPINA
VALLÉE D'AOSTE